

Commune d'Accolay



INFORMATIONS COMMUNALES

● Relevé des index des compteurs d'eau

L'agent communal procédera au relevé des index des compteurs d'eau du 4 juillet au 12 août. Les factures de consommation d'eau pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 parviendront aux abonnés en septembre, elles seront calculées sur la base des tarifs de cette période (soit la redevance communale consommation de 1,041 €/m³, et pour compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les redevances pollution domestique de 0,24 €/m³ et prélèvement de la ressource en eau de 0,062 €/m³).

● Relevé des index des compteurs d'eau

Le nettoyage annuel du réservoir d'eau potable sera effectué mardi 5 juillet. Des perturbations (air dans les conduites, ...) pourraient se produire entre 6 h 30 et 8 heures du fait de la vidange alternée des cellules.

● Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Ce rapport, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai pour l'exercice 2015, est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Il est aussi accessible sur le site internet communal www.accolay.eu ou consultable en version papier au secrétariat de la mairie. On y trouve les informations sur les quantités d'eau prélevées, vendues, sur leur qualité, sur les investissements réalisés ...

● Remplacement des branchements particuliers en plomb

Une première tranche de remplacements d'une centaine de branchements particuliers en plomb sera engagée à l'automne. Elle concerne la rue Hors-Murs, son prolongement rue de Reigny jusqu'à la voie ferrée, la rue des Dames. Le montant des travaux, estimé à 145000 € HT, est financé par une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux – 43500 € – et par un emprunt. L'appel d'offres aux entreprises vient d'être lancé. Les travaux concerneront la partie sur domaine public de ces branchements, avec la pose d'un nouveau compteur en limite du domaine public. La partie privée du branchement est à la charge du propriétaire, qui peut faire exécuter le remplacement par l'entreprise de son choix ou par celle qui sera retenue pour le marché public. S'il ne souhaite pas la remplacer, le compteur sera raccordé à la conduite existante.

● Tarif du service de fourniture d'eau potable à compter du 1^{er} juillet 2016

L'incidence de ses travaux sur le budget communal de l'eau est une dépense annuelle estimée à 6640 € de remboursement d'emprunt (capital et intérêts). Le remplacement de la canalisation qui dessert Berthereau, en fin d'année 2015, permet une diminution annuelle de dépenses en redevance due à l'Agence de l'Eau et en consommation d'électricité d'environ 4500 €. C'est la différence qui sera répercutée sur le prix de l'eau, en partie sur l'abonnement et en partie sur la consommation.

Le Conseil municipal a fixé les redevances communales de fourniture d'eau potable pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 :

- Abonnement (1 an) : 50 €
- Consommation : 1,072 €/m³

Auxquelles s'ajoutent les redevances reversées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (inchangées par rapport à 2015) :

- Redevance pollution : 0,24 €/m³
- Redevance prélèvement de la ressource en eau : 0,062 €/m³

A titre indicatif, la facture annuelle pour une consommation de 120 m³ passe de 206,16 € à 214,09 €, soit une augmentation de 3,85 % (c'est cette consommation qui sert de référence pour comparer entre eux les services de distribution d'eau potable, elle correspond à un foyer « type » de 3 personnes).

Les frais de mise en service d'un nouvel abonnement s'élèvent à 15 €.

● Modifications du règlement du service des eaux

Le Conseil municipal a adopté deux modifications :

- Le calcul au prorata en nombre de jours de la partie fixe de la redevance (« l'abonnement ») en cas de souscription ou de résiliation en cours de période de facturation,
- La facturation de la totalité du montant annuel de cet abonnement en cas de demande de suspension du service par l'abonné pour une période inférieure à un an.

● Les aides financières des économies d'énergie dans l'habitat

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet aux ménages à faibles revenus fiscaux, propriétaires ou locataires, de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur habitation avec des aides financières importantes. En particulier, les opérations d'isolation des combles perdus. Par exemple, pour un ménage de 2 personnes avec un revenu fiscal inférieur à 20295 €, cette opération peut ne coûter que 1 €.

Les aides financières varient en fonction de la composition et des revenus du ménage. Renseignez-vous au secrétariat de la mairie ou de votre fournisseur d'énergie.

● Réfection de voie communale

Le prolongement de la rue Hors-Murs en direction de la route de Bazarnes est en cours de réfection par l'entreprise Colas Est, retenue pour ce marché pour un montant de travaux de 12570 € HT. Des travaux complémentaires sur la voirie sont à l'étude et seront engagés suivant les possibilités budgétaires. Ce programme 2016 est financé avec une aide du Conseil départemental.

● Avoir accès à un poste internet public à Accolay

Dans le cadre de son statut de Relai de services publics et avec l'aide de la commune, l'agence postale intercommunale met gratuitement un ordinateur connecté à internet à la disposition des usagers (du lundi au vendredi de 14 à 16 heures, et le samedi de 9 h 30 à 11 h 30 – sauf le deuxième samedi du mois).

Calendrier

- Tous les mercredis et vendredis en fin d'après-midi : Entraînements de joutes
(Les Joutes accoloises)
- Dimanche 3 juillet, à 10 heures dans la cour de l'école : Kermesse de l'école
- Mercredi 13 juillet à la halte nautique du canal : Repas patriotique (Comité des Fêtes)
- Samedi 16 juillet à la halte nautique du canal : Pain beurré et démonstrations de joutes
(Les Joutes accoloises)
- Dimanche 31 juillet : Vide-greniers (Comité des Fêtes d'Accolay)
- Dimanche 21 août : Courses vertes et Repas « pasta » (Les Amis d'Accolay)
- Samedi 27 et dimanche 28 août – Fête communale
 - samedi 27 : retraite aux flambeaux et feu d'artifice, fête foraine
 - dimanche 28 : joutes traditionnelles sur la Cure (20^{ème} anniversaire), fête foraine

Juin 2016 - **Recevez cette lettre par courrier électronique :**

donnez-nous votre adresse internet sur mairie.accolay@orange.fr

Mairie – 3 rue Traversière CIDEX 709 – 89460 Accolay – tél. 03 86 81 56 87 – www.accolay.eu